

**PREMIERE REUNION
DU CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT
(MANDATURE 2026-2032)**

SEANCE DU 6 AVRIL 2026

CONVOCATION

La Convocation au Conseil d'Arrondissement a été adressée, individuellement, à chaque Conseiller par Monsieur le Maire de Paris, le 30 mars 2026, pour la première réunion de la mandature, le 6 avril 2026 à 11 heures, conformément à l'article L.2511-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

Un exemplaire de cette convocation a été affiché à la porte de la Mairie d'Arrondissement, le 31 mars 2026.

Cette convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- Election du maire d'arrondissement ;
- Détermination du nombre d'adjoints ;
- Election des Adjoints.

Le 6 avril 2026 à 11 heures, les membres du Conseil du 8^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des conférences de la Mairie du 8^e arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers, le 30 mars 2026 par Monsieur le Maire de Paris et affichée à la porte de la mairie, conformément aux dispositions des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10, L.2122-13, L.2122-15, L.2511-25, L.2511-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ◆ Etaient présents: Mme Catherine LÉCUYER, M. Eric SCHAHL, Mme Stéphanie MAMAN, M. Erwan LECLERC, Mme Sylvie DAO, Mme Laurence RIOT LAMOTTE, M. Ronan GUÉVEL, Mme Théa FOURDRINIER

- ◆ Etaient absents : 0

Mme Sylvie DAO, doyenne d'âge, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 11 heures.

**PREMIERE REUNION
DU CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT
(MANDATURE 2026-2032)**

SEANCE DU 6 AVRIL 2026

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération n° 08/26/01

Mme Théa FOURDRINIER et M. Erwan LECLERC sont désignés
secrétaires de séance, à l'unanimité.

Ont signé les membres présents

LA DOYENNE D'ÂGE

LES SECRETAIRES DE SEANCE

**PREMIERE REUNION
DU CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT
(MANDATURE 2026-2032)**

SEANCE DU 6 AVRIL 2026

ELECTION DU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Délibération n° 08/26/02

Premier tour de scrutin

Le conseil d'arrondissement

Vu les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9, L.2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'invitation de Mme Sylvie DAO présidente de séance, à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire ;

Vu la candidature de Madame Catherine LÉCUYER ;

DELIBERE

Article unique :

Madame Catherine LÉCUYER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée maire du 8^e arrondissement

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 5

A obtenu :

Madame Catherine LÉCUYER : 7 voix

LA MAIRE



**PREMIERE REUNION
DU CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT
(MANDATURE 2026-2032)**

SEANCE DU 6 AVRIL 2026

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Délibération n° 08/26/03

Le Conseil d'Arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-25, L.2511-25-1

Considérant que le nombre d'Adjointes au Maire ne peut excéder 30% du nombre total des membres du Conseil d'Arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre.

Considérant que la limite de 30% peut être dépassée pour la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers dans la limite de 10% de l'effectif global du conseil.

Sur le rapport présenté par Madame Catherine LÉCUYER Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : le nombre d'adjoints à la Maire du 8^e arrondissement est fixé à 4.

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

LA MAIRE



**PREMIERE REUNION
DU CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT
(MANDATURE 2026-2032)**

SEANCE DU 6 AVRIL 2026

ELECTION DES ADJOINTS

Délibération n° 08/26/04

Le Conseil d'Arrondissement

Vu les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8 L.2511-25 et L.2511-25-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'invitation de Madame Catherine LÉCUYER Maire du 8^e arrondissement à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection des adjoints,

Vu la liste de candidatures,

DELIBERE

Article unique : La liste présentée par Madame Catherine LÉCUYER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 5

A obtenu :

Liste présentée par Madame Catherine LÉCUYER Maire du 8^e arrondissement et composée de M. Eric SCHAHL, Mme Stéphanie MAMAN, M. Erwan LECLERC, Mme Sylvie DAO : 7 voix



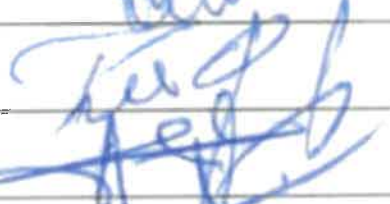
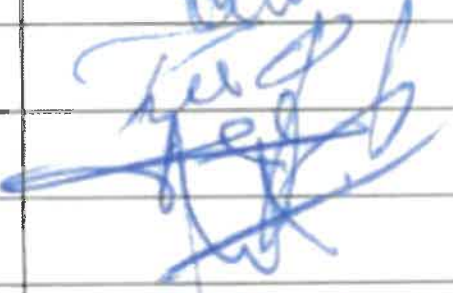



LA MAIRE



- CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

- SEANCE DU LUNDI 6 AVRIL 2026

- FEUILLE DE PRESENCE -

Nom et prénom	
Sylvie DAO	
Théa FOURDRINIER	
Ronan GUÉVEL	
Erwan LECLERC	
Catherine LÉCUYER	
Stéphanie MAMAN	
Laurence RIOT LAMOTTE	
Eric SCH AHL	